



PRÉFET DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Laval, le 4 janvier 2022

Téledéclaration des aides animales 2022

La télédéclaration des aides animales 2022 de la politique agricole commune (PAC) est ouverte depuis le 1^{er} janvier 2022.

La télédéclaration est obligatoire et doit s'effectuer sur le site TéléPAC du ministère de l'agriculture à l'adresse suivante : www.telepac.agriculture.gouv.fr

	Aide aux ovins (AO)	Aide aux caprins (AC)	Aide aux bovins laitiers (ABL)	Aides aux bovins allaitants (ABA)	Aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM)
Période de télédéclaration	jusqu'au 31 janvier 2022 au plus tard		Du 1 ^{er} janvier au 16 mai 2022 inclus		Du 1 ^{er} janvier au 16 mai 2022 inclus
Critères d'éligibilités	détention de 50 brebis minimum	détention de 25 chèvres minimum	être producteur de lait le jour de la demande	détention de 10 vaches allaitantes minimum ou 10 UGB de vaches / brebis / chèvres dont 3 vaches éligibles	
Période de détention des animaux	Période du 1 ^{er} février au 11 mai 2022 inclus		période de six mois à partir du lendemain du dépôt de la demande		

Il est conseillé aux éleveurs de lire attentivement les notices explicatives présentes sur le site TéléPAC

Cabinet du préfet

Cabinet

Tél : 02 43 01 50 70/71/72

Mél : pref-communication@mayenne.gouv.fr

@Prefet53

Préfet de la Mayenne

@prefet53

prefet53

16 place Jean Moulin
53000 Laval

[onglet formulaires et notices 2022] afin de connaître les dispositions générales.

Pour accéder à votre compte sur le site TéléPAC, vous devez vous munir de votre numéro pacage, de votre mot de passe personnel et de votre code TéléPAC, le cas échéant. Ce code figure sur le courrier qui vous a été adressé courant novembre 2021.

Si vous n'avez jamais télédéclaré ou si vous avez oublié votre mot de passe personnel, vous devez cliquer sur « créer un compte ou mot de passe perdu ».

Si vous rencontrez des difficultés et pour tout renseignement complémentaire, il convient de contacter la DDT de la Mayenne.

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne
Service Économie et Agriculture Durable
Cité Administrative – Rue Mac Donald – B.P. 23 009
53 063 LAVAL Cedex 9

Du lundi au vendredi de 8 H 45 à 12 H 15

Téléphone : 02 43 67 89 39

Cabinet du préfet

Cabinet

Tél : 02 43 01 50 70/71/72

Mél : pref-communication@mayenne.gouv.fr



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



prefet53

16 place Jean Moulin
53000 Laval